

CITIZENS FOR  
PUBLIC JUSTICE



309 Cooper St., Suite 501  
Ottawa, Ontario K2P 0G5

# **Une transition équitable pour le Canada :** Mesures visant à faire face à l'urgence climatique

Présentation au Comité permanent des finances dans le cadre de  
l'établissement du budget fédéral de 2020

Août 2019

## Résumé des recommandations

En vertu de notre engagement constant envers l'équité climatique, l'élimination de la pauvreté et le respect des droits des réfugiés, Citizens for Public Justice (CPJ) recommande que le budget de 2020 prévoie la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. Donner suite aux engagements de longue date à mettre fin aux subventions inefficaces aux combustibles fossiles.
2. Au-delà de 2022, améliorer et développer le mécanisme de tarification des émissions de carbone utilisé par le Canada de sorte que le prix pour le carbone atteigne au moins 160 dollars par tonne d'ici 2030.
3. Mettre sur pied une stratégie nationale de transition équitable comprenant une Stratégie nationale de décarbonisation, un Fonds stratégique pour la formation et un financement de transition équitable.
4. Investir dans les mesures visant à garantir une résilience équitable aux effets du changement climatique et aux politiques connexes, en prenant notamment en considération les personnes vulnérables aux problèmes de pauvreté.
5. Accroître le financement international climatique versé par le Canada aux pays en voie de développement.
6. Investir dans les technologies à faibles émissions de carbone plutôt que dans l'infrastructure à émissions de carbone élevées.

## Introduction

D'après la motion proclamant l'état d'urgence climatique adoptée par la Chambre des communes du Canada au mois de juin 2019, « les changements climatiques constituent une crise réelle et urgente » et « le Canada doit s'engager à atteindre ses objectifs nationaux en matière d'émissions énoncés dans l'Accord de Paris et à procéder à des **réductions plus importantes** conformément à l'objectif de l'Accord de **maintenir le réchauffement planétaire sous la barre des deux degrés Celsius et de poursuivre les efforts pour demeurer sous la barre du 1,5 degré Celsius** ».

[Citizens for Public Justice](#) (CPJ) est une organisation professionnelle d'élaboration de politiques qui est d'avis que la politique fédérale peut et doit être au service de l'intérêt public. Notre travail de recherche, d'analyse de la politique, d'éducation et de défense des intérêts se base sur une compréhension du caractère sacré de la Création et de la dignité de tous. Dans cette optique, le principal rôle du gouvernement est de favoriser le bien-être de ses citoyens et de ses résidents, ainsi que l'épanouissement de la Terre.

Depuis longtemps, CPJ appelle le gouvernement du Canada à [accroître les objectifs nationaux en matière d'atténuation des changements climatiques](#) et à harmoniser notre cible en matière de réduction des émissions avec les objectifs de l'Accord de Paris en matière de température et l'impératif scientifique établi par le [Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat](#) (GIEC). Pour éviter des conséquences catastrophiques et profondes, le Canada doit prendre des mesures ambitieuses visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de la prochaine décennie.

### **Une gamme complète de mesures est nécessaire pour remédier à la crise climatique et se diriger vers la décarbonisation d'ici 2050.**

Le gouvernement fédéral doit d'abord mettre en œuvre des mesures qui permettront d'atteindre son objectif de réduire les émissions de 30 %, d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005. Les objectifs nationaux doivent ensuite être établis de manière à limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Afin de suivre ce chemin, il faut investir dans une *transition équitable*, dans le cadre de laquelle le fardeau des changements ne repose pas de manière disproportionnée sur un seul groupe de personnes. On accordera la priorité au développement de sources d'énergie à faibles émissions de carbone, ainsi qu'au financement de programmes de perfectionnement des compétences et de recyclage pour les travailleurs du secteur pétrolier et gazier. Une transition équitable doit également comprendre un programme robuste d'assurance-emploi; l'objectif étant de protéger les personnes les plus vulnérables et d'accroître le niveau de justice sociale pour tous.

CPJ souhaite s'assurer que tous les habitants du Canada puissent participer pleinement à la société, en reconnaissance de leur dignité humaine – telle est la véritable clé de la création de communautés prospères. Pourtant, plus de cinq millions de personnes au Canada vivent en situation de pauvreté. Les membres des Premières Nations, les Métis, et les Inuits, qui représentent une part disproportionnée des Canadiens en situation de pauvreté, continuent d'éprouver les effets de la colonisation, et bien des communautés ressentent déjà les effets néfastes du réchauffement climatique. De plus, au fur et à mesure que la crise climatique évolue autour du globe, jusqu'à 200 millions de personnes pourraient être obligés de quitter leurs lieux de résidence d'ici 2050, et certaines d'entre elles chercheront refuge au Canada.

La méthode de transition équitable du Canada doit comprendre une approche compétente sur le

plan culturel et dirigée par des Autochtones, visant à atténuer les effets du changement climatique et à satisfaire les besoins uniques des Autochtones. Il faut également subvenir aux besoins particuliers des personnes vivant en situation de pauvreté, car ils sont particulièrement vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes entraînées par les changements climatiques. Ce faisant, le gouvernement doit absolument se conformer à une [approche intersectorielle](#) à l'égard de la politique publique, en reconnaissance du fait qu'il faut prendre des mesures particulières au profit des personnes qui subissent plusieurs formes d'oppression fondée sur leur genre, leur statut socioéconomique, leur race, leur ethnie, leur religion, leur orientation sexuelle, ou une combinaison de ces facteurs. Enfin, le gouvernement du Canada doit assumer la responsabilité de ses émissions antérieures et accroître le montant du financement consacré à l'atténuation et à l'adaptation dans les pays en voie de développement.

## Chaos climatique : effets sur le Canada

La température moyenne mondiale a déjà augmenté de 1 degré Celsius, et une aggravation de la puissance des tempêtes, une disparition d'espèces animales et végétales, et une élévation du niveau des mers en découlent. D'après le GIEC, « on prévoit que les risques climatiques liés à la santé, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en eau, à la sécurité humaine et à la croissance économique s'aggravent si la température monte de 1,5 degré Celsius, et s'aggravent encore plus si elle monte de 2 degrés Celsius ».

[Des recherches entreprises par Environnement et Changement climatique Canada \(ECCC\)](#) font également ressortir une gamme impressionnante d'effets : fonte glaciaire, risque d'inondation, fluctuations saisonnières, augmentation des précipitations en hiver, entre autres. Le Grand Nord et les régions côtières du Canada seront particulièrement touchés, mais aucune partie du pays ne demeurera immunisée aux effets du changement climatique.

Le lien entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élévation des températures dans le monde est bien établi. À titre de principale source d'émissions de GES au Canada, le secteur pétrolier et gazier est le principal facteur du changement climatique au Canada. [Des rapports internationaux](#) laissent entendre que même advenant une élimination totale des centrales au charbon, l'utilisation continue du pétrole et du gaz dans les projets actuellement en exploitation dans le monde entraînerait une augmentation des températures moyennes mondiales de plus de 1,5 degré Celsius. [L'équipe de la Politique comptable du gouvernement](#) indique également que, même si les mesures prévues de réduction des émissions sont mises en œuvre, le Canada dépassera son niveau d'émissions ciblé d'au moins 79 mégatonnes.

## Recommandations :

Afin de prévenir un changement climatique catastrophique, le gouvernement du Canada doit renverser la tendance et amener le Canada sur une voie menant à la décarbonisation d'ici 2050.

Au cœur d'une bonne voie à suivre se trouvent le respect de l'autonomie des Autochtones, ainsi que la prise en considération des personnes typiquement marginalisées et très vulnérables dans le contexte de la crise climatique.

## 1. Donner suite aux engagements de longue date à mettre fin aux subventions inefficaces aux combustibles fossiles

[Les montants estimés des subventions canadiennes](#) variant considérablement, allant de 1,5 milliard à des dizaines de milliards de dollars. D'après la [commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada](#), ces subventions inefficaces « favorisent la surconsommation, portent atteinte à la lutte contre le changement climatique et font obstacle à l'investissement dans des sources d'énergie propre ».

- a) Légiférer un échéancier d'élimination des subventions aux combustibles fossiles. Ce terme comprend *toute contribution financière offerte directement ou indirectement par le gouvernement (dont les transferts budgétaires directs et les dépenses fiscales) qui favorise l'industrie des combustibles fossiles ou une entreprise particulière, par exemple en réduisant le coût de production des combustibles fossiles ou en augmentant le revenu de leurs producteurs.*
- b) Dresser une liste de questions clés qui seront utilisées par le gouvernement fédéral pour prendre des décisions concernant le financement :
  - Le financement en question jouera-t-il un rôle dans l'augmentation ou la diminution des émissions de GES?
  - Respecte-t-il les principes de l'Accord de Paris?
  - Respecte-t-il les conclusions de [l'évaluation de l'Agence internationale de l'énergie](#) selon lesquelles la plupart des réserves connues de combustibles fossiles doivent demeurer sous terre? Qu'en est-il des recommandations émises par le GIEC?

## 2. Au-delà de 2022, améliorer et développer le mécanisme de tarification des émissions de carbone utilisé par le Canada

[William Nordhaus](#), lauréat du Prix Nobel de 2018, défend l'efficacité de la tarification du carbone. En signalant aux producteurs et aux consommateurs l'intensité des émissions en carbone connexes aux pratiques industrielles, aux biens et aux services, souligne-t-il, on encourage l'innovation favorisant la création de possibilités associées à un faible niveau d'émissions.

- a) Au-delà de l'année 2022, accroître le prix national pour le carbone de manière à ce qu'il atteigne *au moins* 160 dollars par tonne d'ici 2030.
- b) Améliorer le mécanisme de tarification du carbone utilisé par le Canada pour veiller à ce qu'il soit [global, strict, équitable et rentable](#). À condition d'être suffisamment élevé, un prix pour le carbone bien coordonné à l'échelle de l'ensemble de l'économie permet d'uniformiser les « règles du jeu » et d'encourager la réduction des émissions. L'utilisation des recettes tirées d'un prix pour le carbone équitable devrait être répartie à parts égales entre les remboursements accordés aux familles à faible revenu et les investissements servant à encourager des réductions supplémentaires des émissions dans l'économie.

## 3. Mettre sur pied une stratégie nationale de transition équitable

Une transition équitable permet de partager le fardeau du changement à l'échelle de la société entière. Elle sert à réduire le niveau d'émissions, permet de créer de bons emplois,

et vise à appuyer les personnes et les collectivités vulnérables au changement.

Le [Groupe de travail sur une transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes](#) a effectué un travail très intéressant. Il est essentiel d'enrichir les leçons tirées de ce travail et de les appliquer au secteur pétrolier et gazier, et d'en faire de même pour les ressources pertinentes.

- a) Créer une [Stratégie nationale de décarbonisation \(50 millions de dollars par an\)](#). Une telle stratégie, mise au point en consultation avec les provinces et les territoires, les Premières Nations et les autres intervenants, permettrait de mettre l'accent sur la création d'emplois de qualité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- b) Mettre sur pied un [Fonds stratégique pour la formation \(1 milliard de dollars\)](#) visant à appuyer la diversification de la main-d'œuvre en finançant les programmes de formation postsecondaire dans les secteurs en croissance destinés aux populations typiquement marginalisées.
- c) Offrir aux provinces et aux territoires un [financement de transition équitable \(500 millions de dollars\)](#) visant à appuyer les travailleurs et les collectivités durement touchés par le passage des combustibles fossiles à l'utilisation de l'énergie renouvelable.

#### 4. Investir dans les mesures visant à garantir une résilience équitable aux effets du changement climatique et aux politiques connexes

Des mesures bien conçues visant à résoudre les problèmes de pauvreté, d'inégalité et de marginalisation à l'échelle nationale sont un aspect essentiel d'une transition équitable. Au Canada, les activités des personnes à faible revenu ne produisent qu'une petite quantité d'émissions, pourtant, ces personnes subissent une part disproportionnée des effets néfastes des changements climatiques, étant vulnérables aux risques environnementaux et obligées à composer avec les effets négatifs des politiques de réduction des émissions.

- a) Veiller à ce que le seuil de pauvreté officiel du Canada englobe véritablement toutes les personnes en situation de pauvreté au Canada, en reconnaissance du fait que certaines communautés sont touchées de manière disproportionnée. Cette mesure doit comprendre le financement de la collecte de données ventilées s'intéressant aux indicateurs relatifs à la pauvreté et d'un examen régulier de la Mesure du panier de consommation (MPC).
- b) Financer les opérations des organismes juridictionnels qui seront mis sur pied par le Conseil consultatif national sur la pauvreté et le Conseil national du logement, de manière à permettre à ceux-ci de réunir des experts des droits de la personne et des personnes ayant vécu en situation de pauvreté, d'organiser des audiences accessibles portant sur les enjeux systémiques concernant la réalisation progressive des droits, et de recommander des solutions efficaces.
- c) Réaliser des investissements supplémentaires dans la prestation de logements sécuritaires, abordables et durables à tous les Canadiens, en ciblant notamment les personnes présentant un risque élevé de devenir sans-abri ou ayant un grand besoin de logement.
- d) Investir dans une gamme de mesures de sécurité du revenu et de programmes sociaux (dont l'assurance-médicaments, les services de garde d'enfants subventionnés, etc.) visant à aider les personnes en situation de pauvreté ou à risque de tomber dans une telle situation.

## 5. Accroître le financement international climatique versé par le Canada aux pays en voie de développement

En raison du changement climatique, la géographie des régions habitables change radicalement. La perturbation de l'approvisionnement en alimentation, l'aggravation du stress hydrique et de la pénurie d'eau, et la gravité inégalée des tempêtes, des ouragans et des inondations touchent les communautés partout au monde, notamment dans l'hémisphère Sud. Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#), adopté par les Nations-Unies au mois de décembre 2018, reconnaît que « le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs des déplacements de réfugiés. »

D'après des [recherches effectuées au Canada](#), la migration climatique est parfois le résultat de l'incapacité des pays en développement de s'adapter aux conditions changeantes. L'aide au développement offerte par le Canada pourrait donc servir à réinstaller les migrants climatiques dans de nouvelles régions de leurs propres pays, puisqu'ils continuent techniquement à bénéficier de la protection de leurs gouvernements.

- a) Accroître le financement international climatique pour atteindre 4 milliards de dollars par an (en date de 2020) à titre de subventions visant à appuyer les efforts d'adaptation et d'atténuation déployés par les pays en voie de développement, afin d'apporter la juste part du Canada dans le financement multilatéral prévu par l'Accord de Paris.

## 6. Investir dans les technologies à faibles émissions de carbone plutôt que dans l'infrastructure à émissions de carbone élevées

Une analyse menée par ECCC montre que le projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain entraînerait une augmentation de la quantité annuelle d'émissions de 13 à 15 mégatonnes. Or, la durée de vie prévue d'un oléoduc est de 30 à 40 ans. Il semble presque certain que la mise en œuvre du projet aggraverait les effets néfastes du changement climatique, y compris les incidences négatives sur la santé et les conditions météorologiques extrêmes. Dans le contexte de la situation à la suite de la signature de l'Accord de Paris, il existe aussi un risque croissant de délaisement d'actifs dans le secteur pétrolier et gazier. Par conséquent, la construction d'un nouveau pipeline n'est pas justifiée du point de vue économique.

- a) Mettre sur pied des conditions strictes sur la construction du nouveau pipeline reposant sur les principes définis par l'Accord de Paris, les obligations du Canada en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les intérêts économiques à long terme du pays.
- b) Investir des fonds supplémentaires dans le développement continu de technologies relatives à l'énergie renouvelable et l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les maisons et les entreprises canadiennes, et continuer à améliorer et à développer le réseau de transports publics.

***Citizens for Public Justice*** est résolu à assurer l'épanouissement de l'humanité et l'intégrité de la Création en tant que réponse fidèle à l'appel de Dieu à l'amour et à la justice.

***Nous rêvons*** d'un monde où les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous au bien commun et en profitent tous.

***Notre mission*** est de promouvoir la justice publique au Canada en façonnant les principaux débats sur les politiques publiques par des recherches et des analyses, des publications et un dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les figures de proue de notre société et les gouvernements à appuyer les politiques et les pratiques qui traduisent l'appel à l'amour et à la justice de Dieu et qui permettent l'épanouissement de sa Création.



**Citizens for Public Justice**

**Foi | Justice | Politique**

309, rue Cooper, bureau 501

Ottawa (Ontario) K2P 0G5

[cpj@cpj.ca](mailto:cpj@cpj.ca)

[facebook.com/citizensforpublicjustice](https://facebook.com/citizensforpublicjustice)

[twitter.com/publicjustice](https://twitter.com/publicjustice)

Sans frais : 1-800-667-8046

Tél. : 613-232-0275

[www.cpj.ca](http://www.cpj.ca)